

Communiqué de presse

Plan pluriannuel d'investissements 2021-26

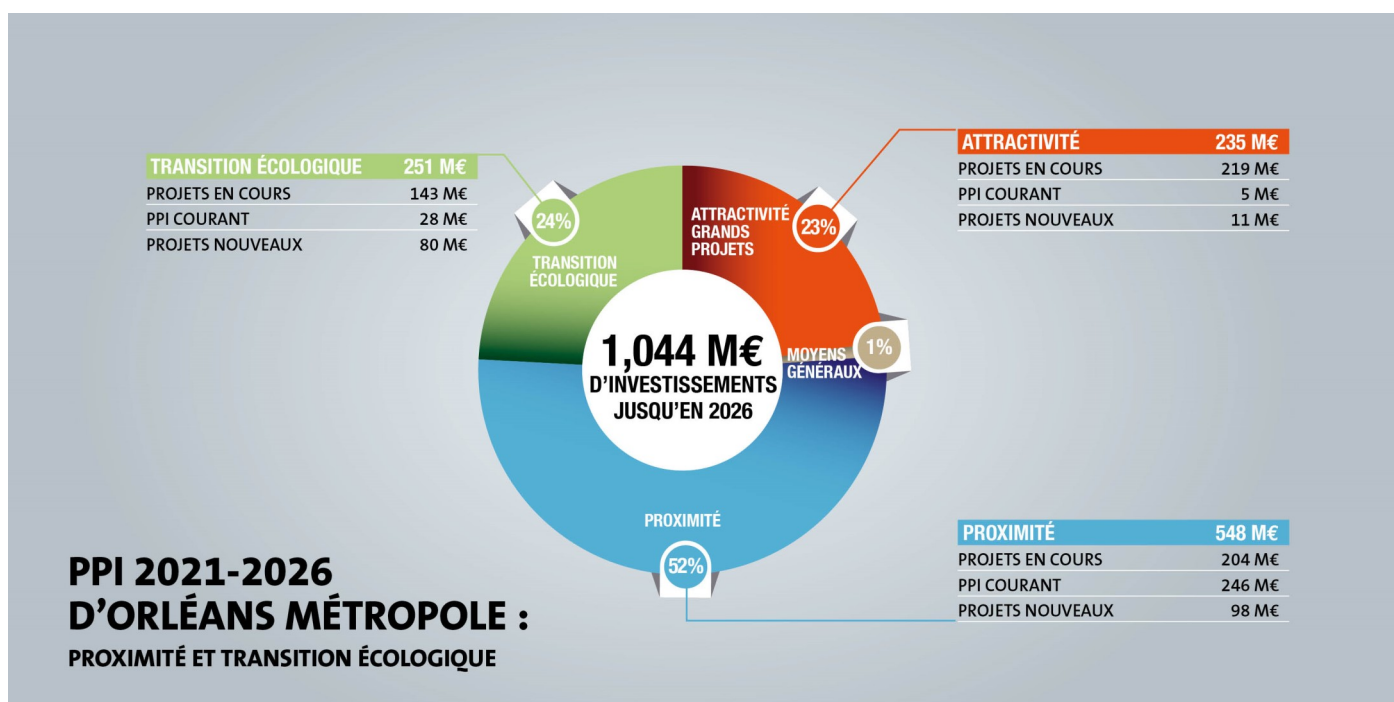
Transition écologique, proximité : Orléans Métropole prévoit 1 milliard d'euros d'investissements jusqu'en 2026

C'est un moment clé du mandat. Comme elle s'y était engagée, Orléans Métropole a présenté, ce 27 janvier 2022, son plan pluriannuel d'investissements pour la période allant de 2021 à 2026. Proposé à hauteur de 1,044 Md€, ce PPI montre la volonté d'Orléans Métropole d'investir pour l'avenir avec, en fil rouge de son action, les questions de proximité et de transition écologique.

Reflète des priorités politiques et des engagements pris pour ce mandat, ce plan pluriannuel d'investissements (PPI) s'élève à 723 M€ pour le budget principal et 321 M€ pour les budgets annexes. Réalisé dans un contexte financier contraint par la crise sanitaire et par le cumul de plusieurs projets d'envergure déjà engagés, ce PPI s'articule autour de 3 axes :

- Investir largement pour le territoire, avec **plus de 100 M€ d'investissements par an**
- Consacrer une **large place à la proximité (plus de la moitié du PPI avec 548 M€)**
- Placer la question de l'environnement et la transition écologique au cœur de l'ensemble des politiques publiques, avec des sommes consacrées **au développement durable** et à la **rénovation énergétique** à un niveau jamais égalé auparavant (un quart du PPI soit 251 M€).

Ce PPI, qui doit vivre jusqu'en 2026, est amené à évoluer. **Une clause de revoyure est en effet prévue mi 2023** pour permettre aux élus métropolitains de réexaminer la situation et pour, le cas échéant, envisager d'engager des projets supplémentaires.



Paul Davy
Direction de l'information et de la communication

Tél. : 02 38 79 21 18 / 06 80 80 04 83

Mail : paul.davy@orleans-metropole.fr

www.orleans-metropole.fr #OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



@RPOrleansMetro

Au total et sur les 1,044 Md€ au PPI, pas moins de **189 M€** sont consacrés aux projets nouveaux qui concernent principalement les deux priorités de ce PPI : la proximité (98M€) et la transition écologique (80M€).

Par ailleurs, 569 M€ aux projets en cours et 286 M€ aux investissements courants. Les investissements déjà engagés se portent majoritairement sur 3 grands volets que sont : Le développement économique et CO'Met (123 M€), l'enseignement supérieur et la recherche (95 M€) et les transports (209,7 M€) avec notamment la poursuite du renouvellement du parc de bus de la Métropole. Dans le détail et par politique publique du budget principal, ce PPI 2022-2026 prévoit :

- **Voiries - Infrastructures - aménagements cyclables : 191 M€**

Pour les voiries communales, il est proposé de retenir le montant de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, soit 16,5 M€ par an. Concernant les **voiries structurantes** : l'enveloppe globale consacrée au PPI courant et aux projets est proposée à 36,7 M€ soit environ 6 M€ par an. La clause de revoyure permettra ensuite d'étudier la possibilité de réaliser des travaux supplémentaires sur les axes très structurants (RD 2020 Nord, RD 960, avenue de Saint-Mesmin, Faubourg Bannier,...). Au total 5 M€ sont tout de même proposés sur la période allant de 2023 à 2025 pour permettre a minima de lancer des études dans le mandat.

Enfin et concernant les aménagements cyclables (20% du coût des travaux de voirie), **Orléans Métropole souhaite doubler la pratique cyclable sur son territoire d'ici 2028** (part modale de 5,5% à 10%). Un budget de **4,5 M€ par an sera dédié à la réalisation des itinéraires cyclables inscrits au Plan Vélo**, et à tout autre aménagement cyclable réalisé dans le cadre de la rénovation des voiries :

- 3,2 M€ par an sur les voiries communales
- 0,9 M€ par an sur les voiries structurantes
- 0,4 M€ par an pour des projets uniquement cyclables

Par ailleurs, des projets portés par d'autres politiques (projets urbains, développement économique, politique de la ville), permettront également de compléter ce programme.

- **Développement économique et CO'MET : 123 M€**

En complément, 2 M€ seront consacrés à l'économie circulaire avec la construction d'un lieu de stockage dédié.

- **Recherche technologie et enseignement supérieur : 95 M€**

- **Environnement : 64 M€**

Fil rouge et priorité du mandat, la transition énergétique du territoire est très logiquement au cœur de ce PPI qui affiche une ambition forte avec 50 M€ (dont 40 M€ pour le développement des énergies renouvelables et 10 M€ pour la rénovation énergétique).

- **Rénovation urbaine – ANRU 2 : 34 M€**

Pour la période 2021-2026, 30,5 M€ ont été inscrits au PPI pour le renouvellement urbain des quartiers de l'Argonne et de La Source à Orléans et des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle, dans le cadre du programme ANRU 2. Concernant le quartier de l'Argonne, 3,33 M€ sont également prévus pour l'ensemble immobilier.

- **Gestion des déchets : 28 M€**

Des projets nouveaux sont proposés à hauteur de 7 M€, autour des enjeux de transition écologique, et notamment de la gestion des biodéchets. Le regroupement des locaux sera également engagé en fin de mandat.



Paul Davy
Direction de l'information et de la communication

Tél. : 02 38 79 21 18 / 06 80 80 04 83

Mail : paul.davy@orleans-metropole.fr

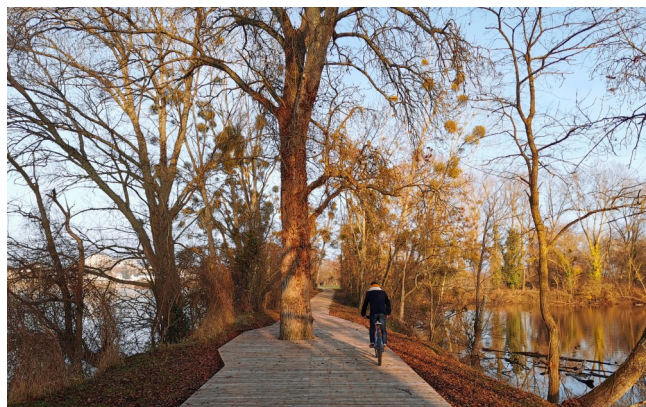
www.orleans-metropole.fr #OrleansMetropole



@RPOrleansMetro

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

- **Porte Madeleine – parking Jaurès Université droit, économie et gestion : 24 M€**
La suppression du parking intégré à l'Université impose la construction d'un parking sur le mail pour répondre aux besoins de stationnement de la ZAC Madeleine.
- **Aménagement et planification : 23 M€**
12 M€ sont inscrits au titre des projets nouveaux avec notamment la poursuite du programme ORI (Opération de Restauration Immobilière) et l'aménagement de la Tête nord du pont de l'Europe.
- **Mail Jaurès / Rocheplatte : 19 M€**
Axe structurant, le Mail Jaurès et Rocheplatte est emprunté par de nombreux Métropolitains chaque jour. Pour répondre à la nécessité de le réaménager dans le cadre du projet Porte Madeleine, 19 M€ ont été inscrits au PPI. Compte tenu des nombreux autres investissements à programmer, la section Aristide Briand ne sera pas réalisée dans ce mandat.
- **Mobilité : 18,4 M€**
Les projets nouveaux, prévus à hauteur de 4,3 M€, concerneront l'implantation de bornes électriques et la mise à niveau des systèmes de péage et paiement des parkings en ouvrage indispensables à leur bon fonctionnement.
- **Place d'arc : 17,5 M€**
La section Place d'Arc est proposée à 17,5 M€ sous réserve de la participation significative de l'opérateur privé au financement de l'opération.
- **Interives : 13,7 M€**
Conformément au contrat de concession passé avec l'aménageur, les investissements intègrent notamment la création des espaces publics.
- **Logement : 13,7 M€**
En complément des enveloppes environnement dédiées à la rénovation énergétique, 2,75 M€ supplémentaires seront dédiés à la rénovation énergétique de l'habitat. Les investissements de la nouvelle SEM logement social (issue de l'OPH) seront également importants dans le mandat.
- **Loire et canal : 13,5 M€**
Au global 10 M€ sont prévus pour le parc de Loire Sud. Les projets Parc de Loire Nord seront eux étudiés à l'occasion de la clause de revoyure, en privilégiant un apport de la Métropole sous forme de fonds de concours.
- **Moyens généraux : 13,3 M€**
Au-delà des besoins récurrents d'investissements calibrés sur la moyenne des investissements du précédent mandat, 3 M€ sont proposés pour la rénovation énergétique des bâtiments administratifs.
- **Autres politiques publiques (réseaux, prévention spécialisée, FUL, biens partagés, communication et cimetières) : 4,7 M€**
- **Eaux pluviales : 4,3 M€**
- **Tourisme : 3,1 M€**
- **Solidarité territoriale : 2,8 M€**
- **Culture : 2,3 M€**
Les travaux (sécurisation et de modernisation) du musée des Beaux-Arts d'Orléans, évalués à 10 M€ ne sont, à ce stade, pas proposés au PPI dans l'attente des décisions à venir sur l'intérêt métropolitain de l'équipement, exception faite d'une enveloppe de 0,5 M€ pour des travaux de sécurisation devant impérativement être réalisés en 2022. La clause de revoyure sera l'occasion d'étudier notamment la question de la rénovation de la façade du Zénith d'Orléans.



Paul Davy
Direction de l'information et de la communication

Tél. : 02 38 79 21 18 / 06 80 80 04 83
Mail : paul.davy@orleans-metropole.fr
www.orleans-metropole.fr #OrleansMetropole



@RPOrleansMetro

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



- **Emploi : 2,1 M€**

Le PPI prévoit notamment une enveloppe annuelle de 0,130 M€ pour l'accompagnement à l'investissement des associations d'insertion. Par ailleurs, l'acquisition de la résidence des apprentis est inscrite au budget 2022 d'Orléans Métropole étant précisé que les contours du projet (notamment exploitation de l'équipement) restent à définir.

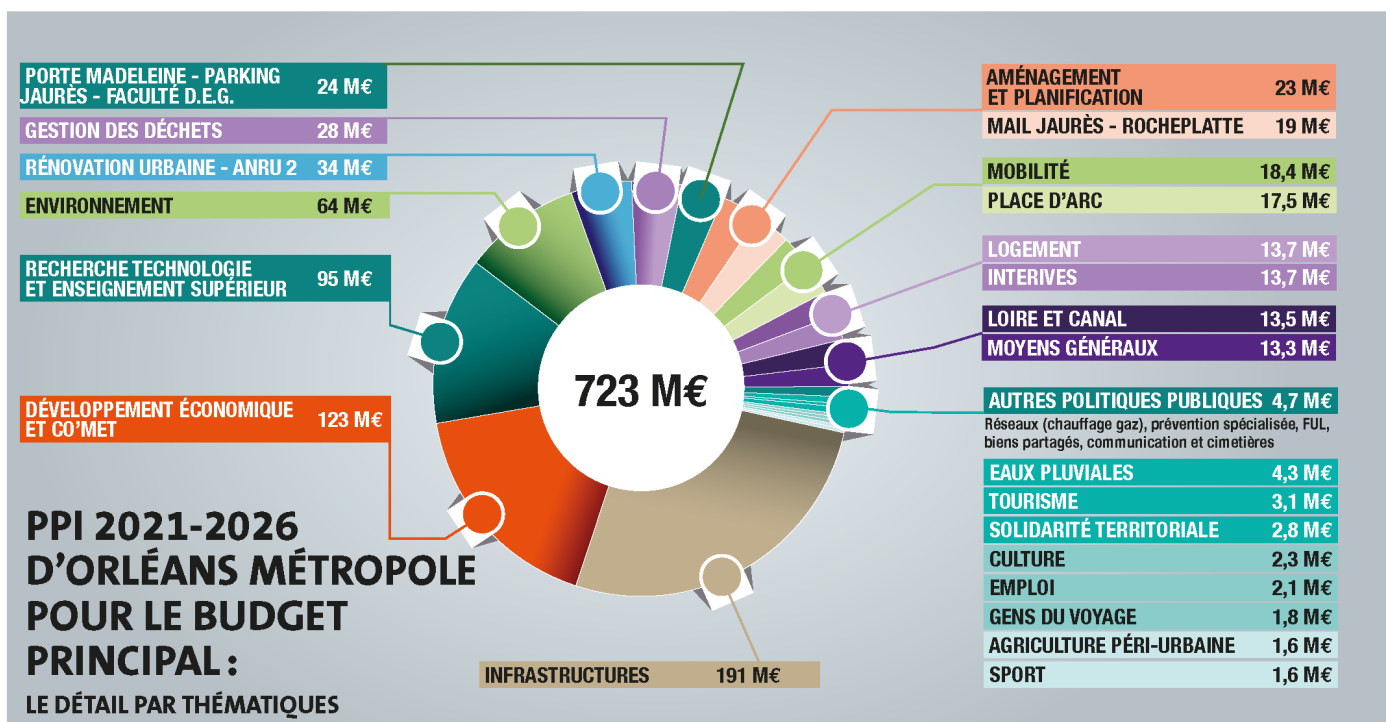
- **Gens du voyage : 1,8 M€**

- **Agriculture périurbaine : 1,6 M€**

0,65 M€ sont proposés pour la réalisation de deux projets nouveaux : une ferme urbaine cavernicole et un projet autour de la gestion des biodéchets.

- **Sport professionnel : 1,6 M€**

Un fonds de concours d'1M€ est proposé pour accompagner la commune de la Chapelle-Saint-Mesmin dans la construction de la future piste de BMX.



Budgets annexes

A l'exception du budget transports, qui prévoit notamment la poursuite du renouvellement de la flotte de bus et 27,6 M€ de nouveaux projets (modifications du centre bus, en lien avec le projet de réaménagement autour de place d'arc, rénovation et la sécurisation des stations de la ligne A, études pour un transport en commun en site propre sur le quart Nord du territoire,...), les autres budgets annexes ne comprennent pas de projets nouveaux. Les enveloppes annuelles sont proposées ainsi que suit :

- **Assainissement** : 10 M€ chaque année
- **Eau potable** : 2,5 M€ (à redéfinir dans le cadre du renouvellement des contrats en 2023)
- **CFA** : 0,2 M€ chaque année
- **Pépinières et LAB'O** : 0,15 M€ par an
- **Crematorium** : 0,05 M€ par an
- **Parking de Fleury** : 0,1 M€ par an auxquels s'ajoutent 0,500 M€ pour la rénovation du sol en fin de mandat
- **Pavillon des producteurs** : 0,01 M€ chaque année

Plus d'informations sur orleans-metropole.fr

Paul Davy
Direction de l'information et de la communication

Tél. : 02 38 79 21 18 / 06 80 80 04 83
Mail : paul.davy@orleans-metropole.fr
www.orleans-metropole.fr #OrleansMetropole